

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019
COMPTE RENDU

Date de convocation : 27/08/2019

Date d'affichage : 27/08/2019

Conseillers en exercice : 11

Présents : Votants: 9

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Stéphane FOUCHER Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Etaient présents : Mmes S. FOURMOND et C. DAVID et Mrs S. FOUCHER, G.BELAIR, S. COIGNARD, J-F GARREAU, M .DZIURDA, J-J LISSILLOUR et D.LAVOUE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mrs M. BAUDOUIN et G. CARTIER.

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

1. Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 20 juin 2019 à l'unanimité.

2. Programme Local de l'Habitat – Avis à donner ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R. 302-1, R. 302-1-1 à R. 302-1-14 et les articles R. 302-9 à R. 302-13, portant sur la procédure de validation du PLH,

VU la délibération en date du 25 juin 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

Par délibération en date du 25 juin 2019, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH). Il est rappelé à l'assemblée que le PLH est le document cadre de la politique locale de l'habitat. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et à assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

D'une durée de six ans, le projet de PLH de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a été élaboré en concertation avec les communes du territoire, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs groupes de pilotage.

Quatre orientations structurant la politique de l'habitat ont été définies dans le document d'orientations :

- Orientation 1 : Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire
- Orientation 2 : Diversifier le parc de logements
- Orientation 3 : Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire
- Orientation 4 : Action transversale

Sur la base de ces orientations politiques, huit fiches actions déclinent la stratégie à mener par la CCPMG pour atteindre les objectifs, notamment quantitatifs du PLH, qui visent la production d'environ 100 logements par an pour la période 2020-2025.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir donner son avis sur le projet de Programme local de l'Habitat

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

- Donne un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

3. Diagnostic de l'église : Devis de l'entreprise MICHEL, couvreur et demande de subvention;

Vu les délibérations du conseil municipal n° 2019-05 et 2019-21 portant sur la réfection de la toiture de l'église et notamment sur le diagnostic sanitaire de la toiture,

Considérant la demande de Mme de Ponthaud, architecte sélectionné pour cette affaire, laquelle est : un examen, au préalable, des sablières et pieds de chevrons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de choisir l'entreprise de couverture Michel de Sablé sur Sarthe, pour un montant de travaux de 1 745 € HT – 2 094 € TTC

Décide de solliciter les subventions au titre de la conservation des Monuments Historiques, à cet effet auprès :

- De la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- De la Région des Pays de Loire,
- Du Conseil Départemental de la Mayenne,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette affaire.

4. Voirie

a) Curage des fossés route de Poillé VC 2– Présentation des devis

Le Conseil municipal, après discussion, décide de confier les travaux de curage de fossés, route de Poillé, à l'entreprise TLTP comme suit

Nom de l'entreprise	1190 ML	Prix unitaire	Montant HT
TLTP SARL Thierry LEMEE	Curage à la pelle à pneu	1.25 €	1 487.50 €

b) Ecoulement des eaux pluviales devant le 12 rue du Moulin à Vent :

Monsieur le Maire représente les devis pour refaire l'écoulement des eaux pluviales au niveau du 12, rue du Moulin à Vent,

	Fourniture et pose de bordures CC1	Reprofilage et réalisation d'un enduit bicouche sur trottoir 6/10 2/4	TOTAL
BATP	545.00 € HT	330.00 € HT	875.00 € HT
SECHE	559.85 € HT	482.00 € HT	1 041.85 € HT

Compte tenu du coût et du travail à réaliser, le conseil fait le choix de programmer ce chantier dans le cadre de la prochaine journée citoyenne avec une équipe de bénévoles.

c) Dégradation des bornes mises en place pour baliser les stationnements et faire ralentir la circulation

Le conseil déplore que les bornes de balisages, notamment celles qui sont situées au Hameau de Bel-Air et dans la Rue des Fours à Chaux, sont déjà très endommagées par les véhicules et/ou tracteurs agricoles.

En effet, il s'agit de l'argent des contribuables d'une part,

D'autre part des bénévoles n'hésitent pas à donner leurs compétences et leur temps pour apporter des plus-values sur la communes pendant que d'autres négligent voire dégradent le bien public accidentellement ou intentionnellement.

Il sera noté dans la babillarde que « toute dégradation du bien public doit faire l'objet d'une déclaration en mairie afin de faire intervenir son assurance, si non cela pourra être considéré comme délit de fuite et donc verbalisable ».

5. MAM : Présentation des plans et de l'estimation réalisés par le CAUE

Monsieur le Maire présente au Conseil les plans et estimations dressés par le CAUE :

PLAN A	PLAN B	EXTERIEUR	DEPL ESCALIER	OUVERTURE
153 000.00 € HT	170 000 .00 € HT	25 350.00 €	15 000.00 € HT	5 000.00 € HT

Le Conseil, après avoir étudié avec beaucoup d'attention tous ces éléments, considère que l'estimation est en dessous de la réalité et demande un chiffrage plus affiné.

La décision de créer ou pas la MAM sera prise lorsque tous les éléments réunis, coût et financement, permettront de dresser une analyse financière détaillée.

6. Affaires du personnel :

Avancement de grade:

Considérant la possibilité pour Philippe BIGNON de bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté,

Compte tenu des responsabilités et du dévouement engagé dans ses fonctions,

A compter du 1^{er} octobre 2019,

Et sous réserve de l'avis du Comité technique du 20 septembre 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Pour 15h36/ semaine

A compter du 1^{er} octobre 2019

Donne son accord pour créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Pour 15h36/ semaine

A compter du 1^{er} octobre 2019

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Modification des heures d'Hélène LECLERC

Considérant la demande de l'agent, laquelle étant de ne plus assurer l'accueil périscolaire du soir,

Considérant que l'accueil périscolaire du soir a été confié à Marie Lépine,

Il convient de réduire le temps de travail d'Hélène Leclerc comme suit :

A compter du 1^{er} septembre 2019,

Passage de 31.55 h à 29.74 h par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour réduire le taux horaire d'Hélène Leclerc

Fixe le nombre des heures de travail pour Hélène LECLERC à 29h74 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2019.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à cette affaire.

7. Admission en non-valeur ; Reprise de la délibération du 20 juin 2019

Sur la proposition de Mme la Trésorière portant sur la liste ci-dessous désignée,

Considérant qu'il existe un bien immobilier sur cette demande,

Considérant que la mise en non-valeur n'exclut pas de se faire régler du bien à l'occasion de la vente de la maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise les mises en non-valeur (C/6541) ci-dessous sollicitées,

N° DE LISTE	MONTANT	EXERCICE	OBJET
3585810531	90.95 €	2017	REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Charge Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

8. Défibrillateur: Infos complémentaires

Vu la réglementation en vigueur, texte 29 sur 261 paru au Journal Officiel du 21 décembre 2018, décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes et concernant les ERP. [décret-erp-2018.12.19](#)

Considérant que la CCPMG propose de créer un groupement de commande, si la commune souhaite s'équiper d'un défibrillateur,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour acquérir un défibrillateur à positionner à l'extérieur,
 Donne son accord pour adhérer au groupement de commande de la Communauté
 de Communes du Pays de Meslay-Grez,
 Demande à connaître les conditions de maintenance et la durée de vie d'un
 appareil,
 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9. Proposition de changer de fournisseur en électricité – Infos complémentaires

Rappel de la décision du 20 juin 2019 :

Younergie, cabinet d'étude, avait proposé une étude comparative des tarifs des différents fournisseurs en électricité,

La collectivité pouvait économiser 700 € avec le fournisseur IBERDROLA sur une année,

Le conseil municipal avait alors demandé à Monsieur le Maire de contacter TOTAL-DIRECT ENERGIE pour solliciter un devis

Par rapport aux tarifs EDF

DIRECT ENERGIE	- 10 % sur KW Seulement	Pas d'interlocuteur Gestion en ligne	Tarifs suit l'augmentation EDF
	- 5 % sur KW	Un interlocuteur	Tarifs suit l'augmentation EDF
IBERDROLA	- 10 % sur KW - 10 % sur Ab	Un interlocuteur	Tarifs bloqués sur un an Remise en concurrence après 1 an

Le Conseil Municipal,

Après étude des tarifs des différents fournisseurs d'électricité,

Décide de changer de fournisseur au profit de IBERDROLA

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec IBERDROLA

10. Questions et informations diverses.

➤ Organisation de la journée citoyenne : Date et programme de la journée

Une journée citoyenne sera organisée samedi 5 octobre 2019.

Toutes les bonnes volontés qui souhaitent participer devront se faire connaître en mairie afin d'organiser les équipes.

Les travaux à réaliser à cette occasion seront :

L'écoulement des eaux pluviales, 12 rue du Moulin à Vent

Peintures de l'école à terminer

Entretien du sentier pédestre et création de l'accès après le pont,

Nettoyage de la mare au niveau des lagunes.

- Prochaine réunion du conseil municipal : Jeudi 3 octobre 2019 à 20h00
- La séance est levée à 22h30.